



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Energies nouvelles

Question écrite n° 11675

Texte de la question

M Gautier Audinot attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le débouché important que représente le dossier éthanol pour le monde agricole. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer, d'une part, les mesures prises au niveau européen afin de favoriser l'usage des matières premières agricoles pour la fabrication d'éthanol, d'autre part les dispositions qu'il compte prendre pour améliorer la compétitivité de ce type de carburant, dont notamment la réduction des coûts de production.

Texte de la réponse

Reponse. - Le marché des biocarburants, associé à une valorisation des coproduits, occupe une place privilégiée dans les perspectives offertes aux usages non-alimentaires de la production agricole. Actuellement deux filières sont ouvertes : l'éthanol-carburant et les esters d'huiles végétales. Pour la première filière, l'intérêt que présente l'éthanol-carburant est fondé sur deux directives communautaires adoptées en décembre 1984 et novembre 1985 : la première contraint à commercialiser dans chaque Etat-membre au moins une essence sans plomb à compter du 1er octobre 1989 ; la seconde autorise l'adjonction des composés oxygénés dans l'essence, jusqu'à 5 p 100 dans le cas de l'éthanol. Dans ce contexte, l'effort du Gouvernement pour favoriser la production d'éthanol demeure constant. C'est ainsi qu'une fiscalité particulière a été mise en place depuis le 1er juillet 1988, la taxe intérieure à la consommation des produits pétroliers (TIPP) applicable à l'éthanol ayant été ramenée à cette date au niveau de celle applicable au gazole. Lorsqu'il est incorporé au supercarburant, l'éthanol bénéficie donc désormais d'un avantage fiscal de 1,47 franc par litre. Cette disposition a permis de lancer dès l'été dernier des tests de distribution dans un certain nombre de stations-services. Ces tests apparaissent déjà comme un succès sur le plan technique, et le ministère de l'agriculture et de la forêt entend qu'une nouvelle étape soit franchie sur le plan économique pour permettre un réel développement de l'éthanol-carburant. C'est pourquoi, lors du conseil informel des ministres de l'agriculture européens qui s'est tenu en juin 1988, le ministre français a proposé que la Communauté économique européenne mette en place un mécanisme d'aide pour des matières agricoles destinées à la production d'éthanol-carburant. Les professionnels français ont entrepris une réflexion, actuellement en cours, pour aider la Commission européenne à formuler des propositions concrètes. Dans la seconde filière, l'intérêt de la valorisation industrielle des huiles végétales, à travers les esters obtenus selon un procédé breveté par l'Institut français du pétrole, est double. D'abord, ils constituent des produits de base pour la lipochimie avec un marché d'ampleur significative à prix d'intérêt élevé. Ensuite, ces esters d'huiles végétales sont substituables au gazole, éventuellement jusqu'à 100 p 100, sans modification des moteurs Diesel ; ils correspondent donc à un carburant ayant un marché potentiel de très fort volume mais à faible valeur dont une part importante pourrait être réservée à l'agriculture. Leur compétitivité comme carburant dépend très largement de l'écart de prix entre les matières premières agricoles et les produits pétroliers. Là encore, l'effort du Gouvernement est constant, puisqu'il a aidé à la mise en place en 1988 d'un pilote de production d'esters d'une capacité de vingt tonnes à Compiègne complétée par une campagne d'essais sur véhicules Diesel. Et au niveau communautaire, un processus de réflexion analogue à celui poursuivi pour l'éthanol est également engagé. Enfin, le ministère de l'agriculture et de la forêt est toujours prêt à susciter et soutenir tout projet de recherche

nouveau visant à réduire de façon significative les coûts globaux actuels de production d'éthanol, tant au niveau de la culture par amélioration variétale ou amélioration des rendements, par exemple, qu'au niveau des technologies d'extraction et d'obtention de l'éthanol.

Données clés

Auteur : [M. Audinot Gautier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11675

Rubrique : Energie

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1618